



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réservistes

Question écrite n° 76167

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense et des anciens combattants quelle est au plan départemental l'autorité militaire ayant pour mission d'être l'interlocuteur des associations de réservistes. En effet, il a été indiqué à des dirigeants associatifs que les relations avec les associations de réservistes n'étaient plus du ressort des délégués militaires départementaux.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76167

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense et anciens combattants

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2002, page 2525